

# **Système européen des comptes nationaux et régionaux dans la Communauté européenne (SEC 95)**

1994/0314(CNS) - 29/03/1995 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité approuve la proposition de règlement et ses annexes et prend acte de ce qu'aucun Etat membre n'est obligé de suivre le SEC-95 pour ses propres besoins. Le Comité insiste également afin que les délais pour "la première transmission", dont il est question à l'article 7, soient les mêmes pour tous les Etats membres.